

# Affaire Levothyrox : Nouvelle étape judiciaire pour l'ANSM dans l'affaire

Compte Test - 2025-06-19 06:01:44 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM-France) a annoncé son pourvoi en cassation après la confirmation par la cour d'appel d'Aix-en-Provence de sa mise en examen pour «tromperie» dans l'affaire du Levothyrox. Cette affaire, qui remonte à 2017, concerne le changement de formule de ce médicament utilisé par plus de deux millions de patients souffrant de troubles thyroïdiens. Bien que la substance active, la lévothyroxine, soit restée la même, des excipients ont été modifiés dans la nouvelle version mise sur le marché français. Rapidement, plus de 30000 patients ont signalé des effets secondaires tels que maux de tête, vertiges ou troubles du sommeil. Initialement, l'ANSM avait écarté l'idée que ces symptômes soient directement liés à la nouvelle formule, avant de conclure que le changement n'avait pas entraîné de conséquences graves sur la santé. Pourtant, en décembre 2022, elle a été mise en examen pour «tromperie», puis en 2024 pour «tromperie aggravée». Le laboratoire Merck, fabricant du médicament, a également été mis en cause. Tous deux contestent ces accusations, notamment l'intentionnalité de nuire, mais la justice a confirmé leur mise en examen début mai 2025. Face à cette décision, Merck s'est immédiatement pourvu en cassation. L'ANSM a, elle aussi, décidé de suivre cette voie fin mai. L'enquête judiciaire est toujours en cours et aucune date de procès n'a été fixée à ce jour. Parallèlement, la distribution de l'ancienne formule du médicament, nommée Euthyrox et initialement censée être interrompue en 2020, a été prolongée plusieurs fois en réponse à la demande des patients, y compris pour 2024 et 2025.

Date de publication : 2025-06-01